



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.468

**OBJET : SCHEMA DIRECTEUR D'EAUX PLUVIALES-AUTORISATION DE SIGNATURE DU
MARCHE - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2010-205 DU 8 MARS 2010**

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Direction des Projets
Hydrauliques et du Pluvial

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/05/10**

RAPPORTEUR : M. HELLIOU BRAMI

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR D'EAUX PLUVIALES-AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2010-205 DU 8 MARS 2010 - Décision du Conseil

Par délibération n° 2010-205 du 8 Mars 2010, et dans le cadre des réflexions à l'élaboration du futur PLU de la commune d'Aix en Provence, il a été décidé de lancer la consultation pour réaliser le schéma directeur des eaux pluviales. Cette étude permettra d'établir, d'une part, les principes d'aménagements hydrauliques en cohérence avec les projets d'urbanisme, et, d'autre part, le zonage pluvial sur l'ensemble du territoire de la commune, conformément à l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Comme le prévoit l'article L.2122-21-1 du Code précité « lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L.2122-22, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ».

Ces éléments n'ayant pas été indiqués lors de notre précédente réunion, il convient de les fournir aujourd'hui à titre complémentaire, afin de pouvoir conclure le marché prévu dans les meilleurs délais et en conformité avec l'article susvisé du CGCT, en autorisant d'ores et déjà Madame Le Député-maire ou son représentant à signer les marchés à venir sachant que ces marchés seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

A cet effet, la Direction des Projets Hydrauliques et du pluvial a dressé le dossier de consultation des entreprises qui prévoit un marché en deux lots:

1. Lot n°1 : Schéma directeur et zonage des eaux pluviales (hors topographie) pour un montant estimé à 300 000 € HT ;
2. Lot n°2 : Levés topographiques du réseau et des ouvrages pluviaux dans le cadre du schéma directeur des eaux Pluviales pour un montant estimé à 100 000 € HT ;

Le lot 1 comprend l'étude de schéma Directeur Pluvial décomposé en 5 phases :

- Mettre à jour le plan des réseaux d'eaux pluviales

- Diagnostiquer l'origine des débordements ou des dysfonctionnements constatés,
- Prévoir et maîtriser l'impact du ruissellement urbain afin d'assurer la continuité de l'urbanisation, sans risque pour les personnes et les biens,
- Evaluer la faisabilité et proposer un programme chiffré de travaux par bassin versant afin d'améliorer l'existant et de contrôler l'urbanisation future,
- Proposer un zonage pluvial sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le lot 2 comprend la réalisation des prestations topographiques nécessaires à la réalisation du lot 1. Les prestations consistent à établir un relevé topographique en X, Y et Z des regards et ouvrages pluviaux à partir d'un plan de position des éléments à relever et se composent de plusieurs types de relevés :

- Nivellement de cote tampon regard d'eau pluviale ;
- Réalisation de profil en travers sur fossé et levers d'ouvrages ;
- Réalisation de semis de points type plan au 1/500ème

Cette mission sera réalisée sous le contrôle et la responsabilité du bureau d'études titulaire du marché relatif au lot n°1.

La publicité pour cette étude a été lancée le 12 mars 2010 selon la procédure de l'appel d'offre européen. :

Compte tenu des éléments qui viennent de vous être apportés afin de compléter le dispositif de notre première délibération relative au Schéma directeur des eaux pluviales », je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** de compléter le dispositif de la première délibération n° 2010-205 du 8 mars 2010 « Schéma directeur et zonage d'eaux pluviales – Autorisation de lancement de la consultation » par les dispositions contenues dans le présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Député-maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés relatifs
 - au lot n°1 : Schéma directeur et zonage des eaux pluviales (hors topographie)
 - au lot n°2 : Levés topographiques du réseau et des ouvrages pluviaux dans le cadre du schéma directeur des eaux Pluviales

**2010.468 - SCHEMA DIRECTEUR D'EAUX PLUVIALES-AUTORISATION DE SIGNATURE DU
MARCHÉ - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2010-205 DU 8 MARS 2010**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**